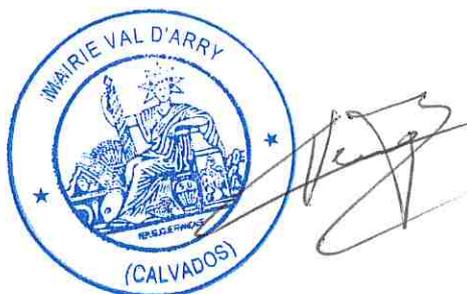


Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **NOMME** les rues SUSUIVANTESIVANTES
 - Rue des Avettes
 - Rue des Gadelles
 - Rue des Vamôques
 - Rue des Jâonats
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Certifié exécutoire le
11/10/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

